



BY ABILWAYS

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

CPF

Ref. : RS8920011

Durée :  
0,5 jour - 4 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1080  
€ HT

Code CPF : 237525

# CERTIFICATION DROIT DES SOCIÉTÉS

## Pratiquer le droit des sociétés

La certification permet à ses bénéficiaires d'acquérir de véritables compétences en droit des sociétés de manière à pouvoir établir les actes qui assurent le bon fonctionnement de la société ou qui permettent son évolution et sa transformation. La certification « Pratiquer le droit des sociétés » permet de répondre aux besoins des entreprises et de leurs équipes juridiques mais également aux attentes des apprenants qui voudraient acquérir une spécialité juridique supplémentaire.

Certification « Pratiquer le droit des sociétés » enregistrée au Répertoire spécifique sous le n° 1162

[Lien vers le Répertoire spécifique](#)

### OBJECTIFS

Certifier les compétences visées par la certification

### POUR QUI ?

Juristes souhaitant obtenir une spécialisation en droit des sociétés

### PRÉREQUIS

Pour suivre cette certification, il est demandé aux participants les prérequis suivants :

- avoir quelques bases en droit des affaires pour les juristes seniors, experts-comptables et gestionnaires d'entreprise, de niveau Bac+5 ou équivalent ;
- avoir une expérience dans l'entreprise d'un an minimum pour les juristes débutants, de niveau Bac+5, afin de maîtriser l'environnement des affaires de l'entreprise et son fonctionnement.

### COMPÉTENCES ACQUISES

- Encadrer le choix statutaire d'une société
- Assurer le fonctionnement d'une société et maîtriser les risques
- Gérer les transformations d'une société et sa fin

### PROGRAMME

Déroulement de la certification

Tous les candidats convoqués pour se présenter à la certification reçoivent une convocation 4 semaines avant le début des épreuves. Celle-ci est adressée par courriel avec demande d'accusé de réception par le responsable de l'organisation et de la gestion des épreuves.

La convocation comporte les éléments suivants :

- date, heure et durée des épreuves
- règlement d'examen et les modalités applicables en cas d'échec à la session.

La convocation précise que les candidats doivent justifier de leur convocation et de leur identité avant le début des épreuves.

La certification fait l'objet d'un suivi des participants et des notes reçues aux épreuves.

La note finale des épreuves est calculée sur 20 et la réussite à la certification est acquise si la note finale est égale ou supérieure à 10 après délibération du jury de certification.



Organisme qualifié par l'ISQ-OPQF



Membre de la FFP

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : [serviceclient@efe.fr](mailto:serviceclient@efe.fr)

Siret 412 806 960 00032